https://www.blast-info.fr/articles/2021/adrexo-affaire-detat-le-parjure-de-darmanin--GawIIEnQ7S_uXqji47_Pg



Olivier-Jourdan Roulot

Adrexo, affaire d'État : le parjure de Darmanin

Enquêtes
07.07.2021

• Adrexo • Élections régionales • Gérald Darmanin

Jusqu'en 2017, la société est en effet une branche du groupe Spir communication, propriété de Ouest France et de la famille Hutin. Paumier et ses associés, qui mettent la main sur Adrexo en janvier 2017 sans débourser un sou (Adrexo est vendue a prix négatif, avec une soulte de 65 millions d'euros), n'auraient donc fait qu'hériter des suites de ces fâcheuses affaires, dont la responsabilité incomberait aux précédents propriétaires et dirigeants. Un mensonge de plus : en effet, Eric Paumier a omis de préciser que lui-même et Frédéric Pons (l'associé avec qui il fonde au moment du rachat Hopps group, la holding de tête d'Adrexo) étaient auparavant dirigeants salariés... d'Adrexo. A des places de choix : directeur général pour le premier et PDG pour le second. Le DG Eric Paumier quitte la galaxie Spir en 2012 avec 35 millions d'euros en poche. Un cadeau de départ avec lequel il rachète l'activité colis (Adrexo colis, devenu Colis privé) négocié avec son ami Frédéric Pons. Ce mélange des genres vaudra à Pons d'être remercié par Spir. A nouveau réunis, les deux dirigeants rachèteront donc le reste d'Adrexo en 2017.

La nouvelle société de distribution publicitaire locale, créée en 1979 mais mal en point, redémarre donc au moment où Emmanuel Macron est élu président de la République, sous une conjoncture tumultueuse.

Contrairement à ce qu'Eric Paumier a soutenu, le duo est pleinement comptable de la situation décrite par la députée Panot, qui avait valu à l'entreprise, en plus des contentieux multiples aux prud'hommes, une très sévère amende de plusieurs millions d'euros délivrée par l'Urssaf, pour travail dissimulé. Ce même motif avait entraîné pour Frédéric Pons, l'associé d'Eric Paumier, pdg d'Adrexo à l'époque Spir, une condamnation en 2012 devant le tribunal correctionnel, comme l'atteste le jugement que Blast s'est procuré (à deux reprises, en 1ère instance et en appel, avant que la cour de cassation n'annule sa condamnation) !